Image not found or type unknown

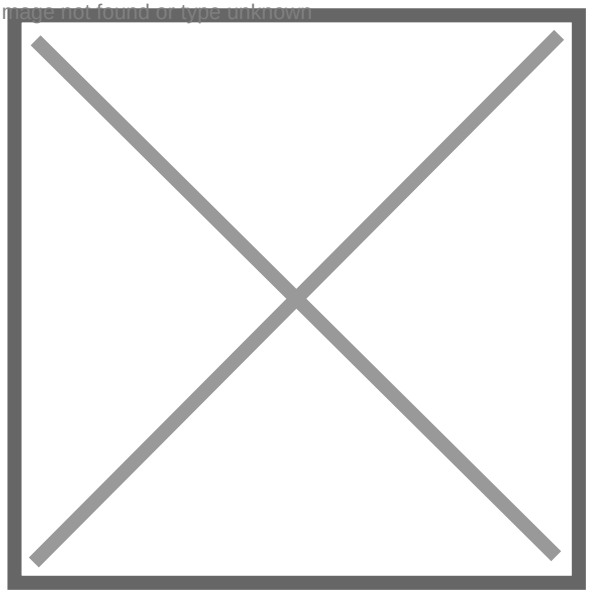

Fiche de fonction et signature ?

Par **exo**, le **10/09/2014** à **21:47**

bonjour, mon employeur nous a distribué une fiche de poste ,qui est en réalité une fiche de fonction (c'est ce qui est noté dessus)et nous demande de la signer ? est ce qu'une fiche de fonction a un statut juridique ? quels sont les risques de signer un tel document? je soupçonne un coup foireux venant de sa part! merci pour vos réponses

Par **exo**, le **10/09/2014** à **23:40**

et quelle est la différence entre une fiche de poste et une fiche de fonction ?

Par **Lag0**, le **11/09/2014** à **07:33**

Bonjour,
Comme chaque fois que l'on vous demande de signer un tel document, votre signature sert à prouver que vous en avez bien eu connaissance.

Par **moisse**, le **11/09/2014** à **09:34**

Bonjour,
[citation]et quelle est la différence entre une fiche de poste et une fiche de fonction ?
[/citation]

La fiche de poste décrit le poste et la fiche de fonction décrit...la fonction.
Bon comme cela ne va pas vous paraître plus clair, je donne des exemples.
Dans une entreprise il existe des postes comme chauffeur, comptable...
La fiche de poste du chauffeur va reprendre la conduite, l'entretien du véhicule...
La fiche du comptable va indiquer la tenue des livres, enregistrement des factures...
Mais si dans une entreprise un salarié est aussi bien chauffeur que comptable, il aura une fiche de fonction et plusieurs fiches de postes, la fiche de fonction décrivant aussi la nature et l'étendue de ses responsabilités.

Par **exo**, le **11/09/2014** à **20:26**

donc cela ne nous engage en rien de signer ce document ? si c'est pour prouver que l'on en a bien pris connaissance pourquoi ne pas juste le parapher ?...

Par **moisse**, le **13/09/2014** à **09:29**

Bonjour,
A moi de demander la différence entre paraphe et signature.
Ceci étant la fiche de poste présente l'avantage de détailler les tâches essentielles attachées à ce poste.
Mais essentielles ne veut pas dire que la liste est exhaustive.

Par **lily**, le **22/10/2014** à **05:59**

Bonjour,
Signer la fiche de fonction c'est un peu comme un rappel plus détaillé du contrat sauf qu'on y parle pas de salaire..... Cela apporte encore rien au salarié mais l'employeur nous fait une piqure de rappel c'est ça ?

Par **moisse**, le **22/10/2014** à **08:41**

Bonjour,
Bon réveil aussi,
C'est un peu plus que cela. Toute tâche figurant sur la fiche de fonction sera considérée comme essentielle, toute tâche n'y figurant pas comme accessoire.
Et dès lors tout manquement aboutira à des degrés différents sur l'échelle des sanctions envisageables.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés